

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)**
- UFI: **MDV1-C041-E00H-NJC5**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées **aucune**
- Secteur d'utilisation **SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation **Mortier pour jointures**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG**
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.:+49(0)711/93134-0
Fax:+49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com
- Service chargé des renseignements : **Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail**
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence **en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin**

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/ Inhalation.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 1)

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Danger

- Mentions de danger

Clinker ciment de Portland pauvre en chromate dioxyde de titane
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires: **EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.**

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris, gris moyen, gris sable)

(suite de la page 2)

volonté. Ce mélange ne contient aucune substance classée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (si elle ne figure pas dans la section 3).

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description : **Mélange de ciment spezial avec des additifs**

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Quarzsand substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥25-<50%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Clinker ciment de Portland pauvre en chromate ☠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	25-<50%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-<25%
CAS: 65997-16-2	ciment Aluminat ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-<10%
CAS: 10101-41-4 EINECS: 231-900-3	Gips substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0,5-<2,5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane ☠ Carc. 2, H351	0,5-<2,5%

· Indications complémentaires

:

Voir également les indications sous "8 Limite d'exposition et équipement"
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Indications générales : En cas de malaise consulter un médecin.
- après inhalation : Ne pas respirer les poussières.
L'inhalation des poussières provoque une irritation et une tuméfaction des voies respiratoires.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 3)

- après contact avec les yeux : **Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.**
- après ingestion : **Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Faire le patient lui-même vomir.
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.**
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: **Le produit lui-même ne brule pas.
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : **Jet d'eau à grand débit.**
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange **Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.**
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : **Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence **Assure une ventilation adéquate.
Eviter toute formation de poussière.
Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
Porter un vêtement personnel de protection**
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement **Aucune mesure particulière n'est requise.**
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: **Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.**

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 4)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Recueillir par moyen mécanique.

Durcit au contact de l'eau.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants.

Bien dépoussiérer.

Ne pas pas laisser le récipient ouvert.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières.

Respirateur en cas de formation d'aérosols.

A protéger de l'humidité.

Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.

· Préventions contre les incendies et les explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Dans des locaux fermés, à l'abri de l'humidité.

· Indications concernant le stockage commun :

Pas de produits incompatibles à être spécialement mentionnés

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 14808-60-7 Quarzsand

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ pour la fraction alvéolaire

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 5)

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

CAS: 10101-41-4 Gips

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³
C2

· DNEL

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Inhalatoire Langzeitwert 10 mg/m³ (20)

· Indications complémentaires

:

* = poussière totale

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques
appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de

protection et d'hygiène :

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

*** Respirateur en cas de formation de poussière. ***

Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : Filtre à particules EN 143 type P2 (capacité de rétention moyenne (particules solides et liquides de substances nocives))

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants en caoutchouc

· Matériau des gants

· Temps de pénétration du
matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du
visage

Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps :

vêtements de protection à manches longues

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· État physique	solide
· Couleur :	selon désignation produit
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	inapplicable
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	12 (5%)
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· dynamique :	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau :	prend hydrauliquement bindet hydraulisch ab
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,85 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.
9.2 Autres informations	
· Aspect:	Les données physiques sont des valeurs moyennes.
· Forme :	poudre
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 7)

- | | |
|--|-------|
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses **Aucune réaction dangereuse connue**
- 10.4 Conditions à éviter **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 10.5 Matières incompatibles: **Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: **aucun sous utilisation appropriée**

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (-)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (-)

- de la peau : **Provoque une irritation cutanée.**
- des yeux : **Provoque de graves lésions des yeux.**
- Sensibilisation : **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Mutagénicité sur les cellules germinales **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Cancérogénicité **Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.**
- Toxicité pour la reproduction **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 8)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Peut irriter les voies respiratoires.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Résultats sur l'homme :** *Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.
Le produit contient de ciment. Réagit fortement alcalin au contact de l'humidité.
Peut irriter les yeux et la peau.*
- **Indications toxicologiques complémentaires :** *Selon la concentration, la solution aqueuse peut provoquer une irritation ou des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.*
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** *Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Effets écotoxiques :** *Uniquement en cas de rejets involontaires de grosses quantités, en liaison avec de l'eau, par une augmentation du pH.*
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** *Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant*

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 9)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

 · **Recommandation :** évacuation selon les dispositions en vigueur

 · **Note** Mélanger les résidus de produit avec de l'eau, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.

· Emballages non nettoyés :

 · **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

 · **Produit de nettoyage**

recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 · **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 · **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 · **ADR, ADN, IMDG, IATA**

 · **Classe** néant

· 14.4 Groupe d'emballage

 · **ADR, IMDG, IATA** néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

 · **Polluant marin :** Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

 · **Indications complémentaires de transport : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.**

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 10)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des ingrédients n'est inclus

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les

restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction -

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "***".

Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation).Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2021

Numéro de version 31

Révision: 16.04.2021

Nom du produit Servoflex F (gris,gris moyen, gris sable)

(suite de la page 11)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

- **Service établissant la fiche technique :**
- **Date de la version précédente:**
- **Numéro de la version précédente:**
- **Acronymes et abréviations:**

Services sécurité de travail et protection de l'environnement**16.04.2021****30****ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route****IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods****IATA: International Air Transport Association****GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals****EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances****ELINCS: European List of Notified Chemical Substances****CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)****DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)****LC50: Lethal concentration, 50 percent****LD50: Lethal dose, 50 percent****PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic****vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative****Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2****Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1****Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2****Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2****STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**
- **Remarque**

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.